

Instructions de course

BleuScope Race

Raid Longue Distance Phare Amédée / Anse-vata

20 septembre 2009

Nom de l'épreuve : **BleuScope Race Raid Longue distance Phare Amédée / Anse-vata**

Date : **dimanche 20 septembre 2009**

Lieu : **Phare Amédée / Anse-Vata**

Autorité Organisatrice : **Association Néo-calédonienne de Glisse (ANG) et Nouméa kitesurf (NKS)**

Remarque : Les articles soulignés s'appliquent uniquement aux windsurfs

Préambule

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs*
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée*
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité*
- le certificat de jauge ou de conformité.*

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Terminologie

Le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf ou kitesurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en **annexe** « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. Les règlements propres à la nature de l'épreuve (**obligations et recommandations**).

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé sur la plage du Phare Amédée, au niveau de la table d'émergence

Pour les windsurfs ou les kitesurf, conformément à la règle 90.2(d) mentionnée dans la règle B2.3, des instructions verbales peuvent être données sur l'eau et à terre..

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 20 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la plage du Phare Amédée, au niveau de la table d'émergence.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 10 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 la règle 40 (port d'une flottabilité individuelle) s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :

- 12h10 départ des dériveurs et catamaran
- 12H20 départ des habitables
- 12H30 départ des windsurfs et des kitesurfs

5.2. Le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu à 12H05:

- 5.3. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14H30.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

Pavillon Blanc sigle Optimist pour les dériveurs et catamaran
 Pavillon Blanc ANG pour les windsurfs et kitesurfs
 Pavillon FFV pour les habitables

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est précisé en **Annexe « Zones de Course »**.

8. LES PARCOURS

- 8.1.** Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »**, en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2.** *Au plus tard avec le signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et si nécessaire, le cap compas et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.*

9. MARQUES

- 9.1.** Les marques de parcours ou de dégagement sont les suivantes : sphérique jaune.
- 9.2.** Les marques de départ sont les suivantes : sphérique jaune et cylindrique jaune.
- 9.3.** Les marques d'arrivée sont les suivantes : sphérique jaune.
- 9.4.** Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont:

Les quatre bancs de l'Ouest
Récifs Snark
Îlot Maître
Île aux canards

11. LE DEPART

- 11.1.** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque, à l'extrémité bâbord.
- 11.2. Bateaux en attente :** les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.
- 11.3.** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1.** Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2.** Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.1.1. L'annexe P ne s'applique pas pour les windsurfs et les kitesurfs.

14.2. Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes (si délai différent, le préciser ici) après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

14.3. Le temps limite pour les épreuves inter séries ou de groupes de classes courant en temps compensé est calculé comme suit [].

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

15.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé sur la plage de L'Anse-vata à la table d'émergence

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

15.2. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

15.3. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

15.4. Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P, pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.

15.5. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau :

- Départ : bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs,

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

16. CLASSEMENT

16.1. 1 course doivent être validées pour constituer une série.

17. REGLES DE SECURITE

17.1. Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après : émergence au départ et à l'arrivée.

17.2. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

17.3. **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

18.1. Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

19.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice selon les conditions suivantes : port du tee-shirt fournit lors de l'émargement

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : pavillon FFV événement.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

22.1. Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2. Les bateaux accompagnateurs seront identifiés comme suit : pavillon jaune.

22.3. La charte des entraîneurs s'appliquera.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

24. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

25. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Les trois premiers du classement open de chaque série seront récompensés.

Dans le cas où plus de 10 embarcations d'un même support seraient inscrites, il pourrait donner lieu à un classement spécifique avec récompenses (à discrétion de l'organisation).

Un trophée sera remis au concurrent qui aura réalisé le parcours en un minimum de temps. Il sera remis en jeu chaque année.

26. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : Calmels Mikaël

Président du Jury : Guy Perrot

ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »